

Thermal H300

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Thermal H300

N° d'article

8940113

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Type de produit

SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels.

Utilisation

Liquide de thermorégulation

Plage de température de travail : +40°C....+300°C

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité produite par

Julabo GmbH

Gerhard-Juchheim-Str. 1

77960 Seelbach/Deutschland

Fournisseur

JULABO GmbH

Adresse

Gerhard-Juchheim-Straße 1

77960 Seelbach

Allemagne

Téléphone

+49(0)782351-180

Courriel

service.de@julabo.com

Site web

www.julabo.com

Référence

Verkauf und technische Beratung

E-mail

service.de@julabo.com

Thermal H300

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49(0)89-19240 (24h)

Disponibilité en dehors des horaires de bureau

Non

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Description

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément au règlement CLP (CE) No 1272/2008

2.3 Autres dangers

En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants.

Autres

En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chronique	Remarque
-	8042-47-5 232-455-8 01-2119487078-27- xxxx -	-	-	- - -	-

Thermal H300

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation

Air frais. En cas d'irritation continue de la gorge ou de la toux : consulter un médecin et apporter cette fiche.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. En cas d'irritation prolongée, se rendre aux urgences et apporter cette fiche.

Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Garder la personne en observation. Si la personne a un malaise, la transporter en salle d'urgence avec cette fiche. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction d'incendie appropriés

En cas d'incendie, utiliser le dioxyde de carbone ou la poudre.

Moyens d'extinction inappropriés

Éviter un jet d'eau direct, qui dispersera et éteindra le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Thermal H300

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Prévenir tout le monde des dangers potentiels et évacuer si nécessaire. En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts, les sous-sols ou les fosses. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne pas rejeter les déperditions à l'égout, mais les enlever à l'aide d'une matière absorbante. Retenir le produit répandu avec du sable, de la terre ou une autre matière adsorbante appropriée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures préventives pour la manipulation

Garder les récipients hermétiquement fermés. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Hygiène

Se laver les mains soigneusement après manipulation. Défense de manger, de fumer ou de placer des fontaines à eau à proximité de la zone de travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Enlever les vêtements contaminés. Conserver à l'écart des aliments et boissons et des aliments pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne pas fumer et ne pas utiliser de flammes nues. Empêcher la formation d'électricité statique et d'étincelles. Protéger contre la chaleur et la lumière directe du soleil. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec des agents d'oxydation. LGK 10-13

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas connu.

Thermal H300

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

DNEL/DMEL

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Weißes Mineralöl (8042-47-5/232-455-8)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	160 mg/m ³	Employés	Systemiques
Weißes Mineralöl (8042-47-5/232-455-8)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	35 mg/m ³	Consommateurs	Systemiques

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de protection bien ajustées et étanches ou un masque facial.

P protection des mains

Porter des gants de protection. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts, les sous-sols ou les fosses.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Couleur

Incolore.

Odeur

Inodore.

Thermal H300

Point de fusion / congélation

-18 °C

Méthode

ASTM D 97

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition

380 °C

Inflammabilité

Le produit est combustible, mais n'est pas inflammable.

Limites inférieure et supérieure d'explosivité

Non déterminé.

Point d'inflammation

245 °C

Méthode

ASTM D 92

Température d'auto-allumage

> 330 °C

Méthode

DIN 51794

Température de dégradation

Non déterminé.

pH

Non déterminé.

Viscosité cinématique

76,5 mm²/s

Méthode

(20°C)

Solubilité

Non soluble dans l'eau.

Coefficient de partage n-octanol / eau

> 1

Pression de vapeur

Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

0,858 g/cm³

Thermal H300

Densité de vapeur relative

Donnée non disponible

Propriétés des particules

Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations pertinentes disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable aux températures normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable aux températures normales. Stable si les conditions de stockage prescrites sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

10.4 Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Les agents oxydants forts. Agents réducteurs forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est annoncé en relation avec cette substance. Produits de combustion dangereux: Voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucuns connus.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non corrosif pour la peau.

Thermal H300

Provoque des allergies des organes respiratoires et cutanées

Aucuns connus.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucuns connus.

Cancérogénicité

Aucuns connus.

Toxicité par administration répétée

Aucuns connus.

Toxicité pour la reproduction

Aucuns connus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucuns connus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Aucuns connus.

Danger par aspiration

Aucuns connus.

Voies d'exposition

Aucuns connus.

Symptômes relatifs aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques

Aucuns connus.

Mélanges au vu des informations concernant les substances

Aucuns connus.

Effets différés et immédiats et effets chroniques résultant d'une exposition brève et prolongée

Aucuns connus.

Toxicité en cas d'inhalation

Aucuns connus.

Effets interactifs

Aucuns connus.

Toxicité en cas de contact cutané

Aucuns connus.

Toxicité en cas de contact avec les yeux

Aucuns connus.

Thermal H300

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Pas d'autres informations pertinentes disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Durée	Résultat	Dégradation
- -	28 jours	50 %	biotique/abiotique

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

La solubilité du produit dans l'eau est faible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas classée dans la catégorie des PBT ni des vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Thermal H300

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol. Éviter le rejet dans l'environnement.

code de déchet	Description des déchets
13 02 05*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

S'il vous plaît noter - un astérisque (*) à côté d'un code indique qu'il s'agit de déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition ADR/RID/ADN correct

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes autres informations notées.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Thermal H300

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations européennes

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans la version en vigueur.

Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS) : Non répertorié.

Règlement sur les substances organiques persistantes (POP) : Non répertorié.

Catégorie SEVESO: Non classé.

Réglementations nationales

D15.261203910 D15.261183680

LGK selon TRGS 510 : D07.261188620

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications par rapport à la révision précédente

Révision de toutes les sections et modification de la mise en page

Abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ARA - Appareil respiratoire autonome

C&E - Classification et étiquetage

CL50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)

CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008

CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

CSR - Rapport sur la sécurité chimique

DL50 - Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)

DNEL - Dose dérivée sans effet

ECHA - Agence européenne des produits chimiques

ETA - Estimation de la toxicité aiguë

IATA - Association internationale du transport aérien

IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses

Kow - Coefficient de partage octanol-eau

LoW - Liste des déchets

PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet

Thermal H300

REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (Enregistrement, évaluation, autorisation des substances chimiques et restrictions applicables à ces subs

RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

SGH - Système général harmonisé

STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles

SVHC - Substances extrêmement préoccupantes

UFI - Identifiant unique de formulation

VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle

vPvB - Très persistant et très bioaccumulable